Sélective Match-Racing open Atlantique N°1

05-06 décembre 2026

AVIS DE COURSE

Les abréviations suivantes s'appliquent à l'Avis de Course et aux Instructions de Course :

JI : Jury ou Jury International
AC : Avis de Course
AO : Autorité Organisatrice
RCV : Règles de Course à la Voile
IC : Instructions de Course
CC : Comité de Course
DT : Délégué Technique
[NP] : Un bateau ne peut pas réclamer conformément à l'AC 1.3

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe C des RCV.
1.2 Les règles d'utilisation des bateaux et la liste d'équipement, détaillées et faisant partie des IC s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement et aux courses des partenaires. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
1.3 La mention [NP] dans une règle de l'AC ou des IC signifie qu'un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
1.4 Les règlements fédéraux dont Règlement national du Championnat de France de match-racing Open 2026.
1.5 L'épreuve a demandé à être un grade World Sailing **grade 4.** La gradation est soumise à révision par World Sailing. Cette épreuve peut changer de grade s'il y a motif de le faire.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles après 8h le 27 novembre 2026 sur le site du C.N.Lorient :

https://www.cnlorient.com/evenements/selective-open-match-racing-atlantique-n-3-2026

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE GROUPE MGS Mutuelle des Sportifs
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

3. COMMUNICATION

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information en ligne :

https://www.cnlorient.com/evenements/selective-open-match-race-bassin-atlantique-n-1

3.2 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le siège du C.N.Lorient.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 10 barreurs seront invités. S'il y a plus de demandes que de places disponibles, c'est le règlement match race open 2026-2027 (https://match-racing.ffvoile.fr/) qui sera utilisé pour sélectionner les barreurs.

Les barreurs souhaitant recevoir une invitation doivent enregistrer leur demande auprès de l'AO **avant jeudi 5 novembre 2026 à 23h59, en envoyant par mail la fiche d'inscription fourni en fin d'A.C, à l'adresse suivante**

bienvenue@cnlorient.com

4.2 Seuls les barreurs invités par l'AO et qui ont confirmé l'acceptation de l'invitation tel que mentionné dans la lettre d'invitation seront admissibles à s'inscrire à l'épreuve.
4.3 Tous les concurrents doivent satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Règlementation 19.4 de World Sailing.
4.4 Tous les concurrents doivent obtenir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/sailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'OA au moment de l'inscription.
4.5 Les barreurs doivent remplir l'inscription, payer les **droits de 390 euros,** et doivent s'assurer de la pesée de l'équipage au complet, le tout **entre jeudi 12 novembre 2026 et vendredi 27 novembre 2026, 23h59** sauf si prolongation par l'AO.

Le paiement des droits d'inscription sera disponible **à partir du jeudi 12 novembre 2026** à 10h via le lien suivant : https://www.cnlorient.com/evenements/selective-open-match-race-bassin-atlantique-n-1

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit avoir terminé toutes les démarches d'inscription et avoir payé tous les droits, **y compris le dépôt du chèque de caution pour dommage de 1 500 euros** au moment de l'inscription, le samedi 05 décembre.
4.6 Lorsqu'un skipper accepte une invitation et se rétracte plus tard dans les deux mois avant l'épreuve ou quitte l'épreuve avant la fin sans l'approbation écrite de l'AO, un score nul peut être appliqué (zéro point) par World Sailing à son classement pour cette épreuve. (Règlementation WS 27.2.2(d)).

5. DOMMAGE / DEPOT DE GARANTIE

5.1 Chaque barreur est responsable des dommages ou des pertes sur son bateau, à moins que la responsabilité ne soit attribuée autrement par les umpires ou le JI. Le dépôt de garantie est la limite de responsabilité de chaque barreur pour chaque incident. Dans le cas où une déduction est faite sur le dépôt, le barreur sera tenu de remettre le dépôt à sa valeur d'origine pour continuer à participer à l'épreuve.
5.2 L'AO remboursera tout dépôt de garantie restant dans les 10 jours suivant l'épreuve.

6. EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

6.1 Le **nombre d'équipiers** barreur inclus sera de **4 ou 5**. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
6.2 Après le signal d'avertissement d'un match, le barreur inscrit ne doit pas quitter la barre, sauf en cas d'urgence.
6.3 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le JI pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage originel.
6.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le JI pourra autoriser son remplacement,

définitif ou temporaire, ou toute autre solution.
6.5 Le **poids total** de l'équipage y compris le barreur, au minimum en short et chemise, déterminé au moment de l'inscription, ne doit pas être supérieur à **350 kg**.
6.6 L'OA peut placer une personne sur chaque bateau en tant qu'invité, caméraman ou umpire observateur.

7. FORMAT DE L'EPREUVE

7.1 L'OA a l'intention de fournir 6 bateaux pour les courses de l'épreuve. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : GV, foc et spinnaker asymétrique.

1. Les bateaux seront attribués selon la décision du comité de course. L'intention du CC sera d'attribuer les bateaux par tirage au sort, soit quotidiennement, soit pour chaque round. Le CC peut également exiger que les bateaux soient échangés lors d'une phase éliminatoire.

7.2 Les voiles à utiliser seront attribuées par le CC. Les concurrents peuvent être invités à échanger des voiles au cours d'une série pour satisfaire aux engagements de sponsoring.

2. Bien que toutes les mesures raisonnables soient prises pour égaliser les bateaux, les variations ne seront pas motif à réparation. Cela modifie la RCV 62.

7.3 Le nombre de matches à courir chaque jour sera déterminé par le CC avec l'intention de donner le départ de chaque flight dès que possible après le flight précédent.
7.4 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à tribord des marques au vent, et sous le vent et une arrivée vent arrière.
7.5 La zone de course prévue sera située en rade de Lorient, dans la partie nord de l'île St-Michel.
7.6 Le format de course sera décrit dans les I.C
7.7 Le CC peut modifier le format, mettre fin à une phase ou à l'épreuve lorsque, à son avis, il n'est pas réaliste de tenter de courir le reste des matches dans les conditions existantes ou dans le temps imparti restant. Les phases initiales peuvent être supprimées en faveur des phases ultérieures.

8. PROGRAMME PREVISONNEL

8.1
(a) Ouverture du secrétariat de course le samedi 05 décembre 2026 à **9h00.**
(b) Inscriptions le samedi 05 décembre 2026 à 9h00.
(c) Pesée des équipages le samedi 05 décembre 2026 à 9h00.
(d) Premier briefing le samedi 05 décembre 2026 à 9h45.
(f) Première réunion avec les umpires à suivre le premier briefing
(g) Jours de course du samedi 05 décembre 2026 au dimanche 06 décembre 2026.
(h) Heure du premier signal d'attention de la première course le samedi 05 décembre 2026 à 11h00 et le dimanche 06 décembre 2026 à 9h00.
(i) L'heure du dernier signal d'attention le dernier jour de course sera fixé lors du briefing du dimanche 06 décembre.
(j) Cérémonie de remise des prix à l'issue des courses du dimanche 06 décembre 2026

8.2
Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire d'assister :
(a) au premier briefing pour les barreurs.
(b) au briefing quotidien pour les barreurs.
(e) à la remise des prix pour les finalistes et leurs équipages.

9. PUBLICITE

9.1 [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

10. [NP] CODE DE CONDUITE

10.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes raisonnables des arbitres, y compris la participation à des cérémonies officielles, la coopération avec les sponsors, et devront se comporter de façon à ne pas porter tort au sport.
10.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie] par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner sa fonctionnalité.

11. [NP] ACCOMPAGNATEURS

11.1 Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent.
11.2 Les accompagnateurs devront rester à environ 100 m de la zone de course pendant que des bateaux sont en course, ou répondre aux demandes raisonnables des arbitres.
11.3 L'AO ne fournira pas d'amarrage pour les bateaux accompagnateurs.

12. [NP] MEDIA, IMAGES et SON

12.1 Si l'OA l'exige:

(a) Le personnel et l'équipement de télévision fournis par l'AO doivent être à bord pendant la course.
(b) Les concurrents doivent porter les microphones fournis par l'AO pendant la course et être disponibles pour des interviews sur demande de l'AO ou du CC.
(c) Les barreurs inscrits doivent porter un équipement de communication fourni par l'AO qui permettra aux commentateurs de communiquer avec eux pendant la course.

12.2 Les concurrents ne doivent pas interférer avec le fonctionnement normal de l'équipement audio-visuel fourni par l'OA.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque permanent de blessure catastrophique, de mort par noyade, de traumatisme, d'hypothermie et autre est inhérent au sport de la voile.**

14. PRIX

Les prix seront distribués aux 3 premiers du classement de l'épreuve.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Centre Nautique de Lorient
Rue Didier Bestin / Quai Eric Tabarly
56100 LORIENT
02 97 84 81 30
www.cnlorient.com

Courriel : bienvenue@cnlorient.com

Demande d'inscription

Sélective Match Racing open bassin Atlantique n°1

Coordonnées du skipper :

Nom/Prénom :

Mail :

Adresse :

Téléphone :

Nom du club représenté : *Ligue :*

Liste d'équipage :

Nom	Prénom	N° Licence	Sailor I.D	Poids (Réservé à l'(A.O)
			Total	

Poids total maximum : 350 kg

Frais d'inscription : 390 euros

Caution matériel : 1 500 euros (Chèque, au moment de l'inscription, le samedi 05 décembre)

L'A.O vous conseille d'effectuer auprès de la FFV, dans votre espace licencié, un rachat de franchise, celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du barreur :